

COMMISSION NATIONALE HUMANISME CULTURE FRANCOPHONIE

PALME D'OR LIONS 2019-2020

RELATIONS, RENCONTRES INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Préambule

Le Conseil des Gouverneurs du District Multiple 103 France encourage les Clubs Lions à conduire des actions tournées vers l'International, dans les domaines Humaniste, Culturel, Francophone voire Humanitaire.

Pour concrétiser cette volonté, le Conseil des Gouverneurs 2019-2020 renouvelle le concours de la Palme d'Or des Relations et Rencontres Internationales et de la Francophonie.

Sur proposition de la Commission nationale Humanisme, Culture Francophonie ce concours récompense le Club ayant accompli, au cours des trois dernières années, une action phare, pérenne et remarquable sur le plan international, relevant de l'un des domaines mentionnés au premier paragraphe.

Les réalisations de l'année en cours ne seront pas prises en compte.

Article 2 – Calendrier

Le Délégué de district et le Chargé de mission R.R.I. Francophonie, organiseront un système d'appel à candidature pour la Palme d'Or 2019-2020. Ils mettront en place un jury qui désignera le lauréat qui deviendra le compétiteur à la Palme d'Or Nationale.

Le dossier complet devra être envoyé **par courrier électronique** au Président de la Commission nationale Humanisme Culture Francophonie, sous la responsabilité du Délégué de chaque District, au plus tard le 15 avril 2020.

Article 3 – Dossier de présentation de l'action

Le dossier constitué par le Club comportera :

- Une **présentation de l'action**, maximum de dix pages (photos et annexes incluses- maximum de 20 photos) relatant :
 - la nature, l'origine du choix du bénéficiaire,
 - la méthode de montage,
 - l'organisation, les concours extérieurs obtenus et les résultats chiffrés.
- Une **présentation de l'activité internationale** du Club. Le questionnaire joint en annexe du présent règlement devra être complètement renseigné.
- Une **feuille de synthèse**.

Article 4 – Jury

Le jury de cinq membres, comprendra quatre Délégués de District à la Commission nationale Humanisme Culture Francophonie ou des Chargés de mission aux Relations Rencontres Internationales et Francophonie, auxquels ils auront délégué leur pouvoir et le Président en exercice de ladite commission.

Les décisions du Jury seront sans appel. Il ne pourra y avoir d'ex-æquo.

Article 5 – Sélection du lauréat

Le Jury se concertera, pour désigner le finaliste, afin de pouvoir avertir le Gouverneur du District et le Président du Club concernés et les inviter, lors de la Convention nationale Lions de Marseille, le samedi 23 Mai 2020, à présenter leur action lors de l'Assemblée Générale des Lions de France.

Article 6 – Critères de choix

L'action elle-même

À partir des résultats reconnus :

- service rendu, efficacité,
- importance, qualité d'organisation,
- durée, pérennité.

La mobilisation autour de l'action

À partir des engagements vérifiés :

- implication des membres du Club (en nombre),
- coopération avec des Clubs Lions (français ou étrangers),
- origines des ressources créées à cet effet,
- référent Lions dans le pays de l'action.

Le Club lauréat ne pourra pas présenter de dossier pendant les deux années Lions suivantes.

Article 7 – Récompense du Prix de la « Palme d'Or » 2019-2020

Le Lions Club lauréat de l'année 2019-2020 bénéficiera d'un temps de présentation et de mise en valeur de son action lors de l'Assemblée Générale à la Convention nationale de Montpellier, le samedi 23 Mai 2020

Le Lions Club lauréat recevra le Trophée de la Palme d'Or destiné à renforcer ou poursuivre l'action internationale en cours.

Article 8 – Prise en charge du lauréat qui représente son Club

District d'origine : Frais de déplacement à la Convention.

Montpellier, le 23 Mai 2019

GOUVERNEUR

Commission nationale
Humanisme Culture Francophonie
2019-2020

Basile ELIEZER

District Côte d'Azur Corse

PRÉSIDENT

Commission nationale
Humanisme Culture Francophonie
2019-2020

Ichkhan KHATCHERESSIAN

District Centre-Sud

QUESTIONNAIRE ANNEXE

À remplir en CAPITALES
Obligatoire au Dossier

Appréciation de l'engagement international

Club :

Président 2019-2020 :

Effectif du Club au 30 juin 2019 :

PROFIL INTERNATIONAL DE VOTRE CLUB

❖ Ses JUMELAGES

Votre Club est-il jumelé ?

Si oui, nom du Club jumeau ?

Date de charte de Jumelage ?

Années des Rencontres réalisées ?

Échanges de jeunes réalisés ?

Actions sociales (et/ou) culturelles en coopération ?

Avec quels Pays ?

❖ Ses RELATIONS PRIVILÉGIÉES PÉRENNES

Avez-vous établi des relations suivies avec un Club Lions d'un autre pays ?

Oui

Non

Nom du Club :

Pays :

Depuis quand :

❖ SES RELATIONS INTERNATIONALES INFORMELLES

Quels Clubs avez-vous visités dans le cadre des Relations Internationales ?

À quelle occasion ?

Avez-vous accueilli des amis Lions étrangers en visite

À quelle occasion ?

Avez-vous aidé à l'hébergement de jeunes étrangers ?

À quelle occasion ?

Avez-vous réalisé des échanges de jeunes avec des pays étrangers francophones ?

Oui

Non

Quand, à quelle occasion :

Apportez-vous votre aide à l'organisation des centres de jeunes, ou des centres francophones de votre District ?

Des membres de votre Club ont-ils participé à des manifestations internationales ?

Forums Européens : Oui ⑥ Non ⑥

Lesquels :

Conventions Internationales : Oui ⑥ Non ⑥

Lesquelles :

Lions de la Méditerranée : Oui ⑥ Non ⑥

Lesquels :

Autres manifestations internationales Lions (Congrès et Conventions nationales Lions d'autres pays)

Autres actions internationales réalisées en complément de l'action support du dossier de candidature (dates, objets et montants engagés, ainsi que nombre des membres participants) :

Je soussigné, Président du Lions Club de :

Atteste la réalité des réponses données

Ce document doit accompagner le dossier et doit être adressé au plus tard le 20 Avril 2019, par courrier électronique, au Chargé de Mission « Relations et Rencontres Internationales et de la Francophonie » du District, avec copie au Délégué Humanisme Culture Francophonie de District.